

Tout enfant, tout être humain a des droits

quels que soient sa nationalité, son origine, son statut, sa situation administrative

Article 3-1 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale . »

Pourtant, aujourd'hui, en Côte d'Or,

- ❖ De nombreux **mineurs non accompagnés** se voient refuser la prise en charge à laquelle ils ont droit car leur minorité est contestée, alors que même s'il y a doute, il doit jouer en faveur du mineur. Ils se retrouvent **à la rue, sans ressource, en situation de danger**
- ❖ Des **mineurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance** se retrouvent **dans l'impasse** quand ils atteignent leur majorité parce que **la préfecture exige des documents impossibles à obtenir** dans leur pays d'origine qu'ils ont fui, ou par manque de suivi social pour poursuivre leur formation
- ❖ Des **jeunes et des enfants, arrivés avec leur famille, scolarisés** parfois depuis plusieurs années, se retrouvent **menacés d'expulsion** parce que leurs parents n'ont pu produire assez de preuves des dangers qu'ils ont fuis
- ❖ **Des enfants ne sont à l'abri que pour la nuit** et se retrouvent à la rue la journée, quelles que soient les conditions climatiques, ne pouvant compter que sur l'assistance d'associations et de bénévoles

Le gouvernement ne propose pas de solutions humaines à ces situations !

Au contraire, il ne met en avant que des réponses de fermetures !

- ❖ La lettre adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur ne contient que des **consignes d'expulsion** sans considérations humaines
- ❖ La **politique d'une France refermée dans une Europe forteresse est poursuivie et accrue**. Sa seule efficacité ? Enrichir marchands d'armes et de barbelés, et passeurs, causer des milliers de morts dans le désert et en Méditerranée tous les ans et développer le retour à l'esclavage comme en Libye

! Quand les droits de certains sont niés, les droits de tous sont en danger !

Pour le respect des droits de tous les enfants

Pour défendre un accueil de qualité et le droit de tous à vivre dignement

Mercredi 20 décembre 2017 à Dijon : Rassemblement à 18h

rue de la préfecture (siège de la préfecture et du conseil départemental)

suivi d'une rencontre conviviale et musicale d'accueil

autour d'un goûter pour les enfants à 18h30

au Cellier de Clairvaux (27 Bd de la Trémouille)

Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et migrants :

ACAT Dijon / Action Catholique Ouvrière / AFRANE Bourgogne/AGIRabcd 21/Amis de la Confédération Paysanne/ Amnesty International Dijon /Association des Paralysés de France/ ATTAC 21 / ATMF Dijon / CFDT 21 / CGT 21 / Club Unesco Dijon/CCFD Terre Solidaire/CLCV /CNT 21 /Collectif du lycée d'accueil inter-national du Castel/Confédération Paysanne/ CSF / Espace Autogéré des Tanneries / Euphorbe en Illabakan / FCPE / FSU 21 / LVN personalistes et citoyens / Ligue des Droits de l'Homme / MAN /Mouvement de la Paix/ MRAP / Pastorale des Migrants / RESF 21 / SAF /SNES FSU/ SOS Refoulement / SOS racisme / Solidaires / Solidarité afghane /Sud santé sociaux/ UJFP / UNEF/ Tends la Main / Urgence Solidaire